

2ème REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2020 à 19 h00

Nombre de conseillers élus : 23
Conseillers présents : 21

Conseillers en fonction : 23
Absents - sans excuse : 0
avec excuse : 0
: 2

Nombre de conseillers ayant donné procuration

Réunis sous la présidence de **Mr MULLER Daniel, Maire**

Présents : **Mr SCHORUNG, Mme RINCKE, Mr KESSLER, Mme KIRCHER, Mr SCHMITT Serge, Mme FIRTION Adjoints.**

Mmes GADLER, GROSS Sylvie, GROSSE Anne-Marie, HEYMES, HOELLINGER, HOUVER, PEREZ, PERRIN, SCHMITT Fabienne

Mrs BOTT, MEYER, MOURER, Serge Bruno SCHMITT, SIATTE, ZAHM.

Nom des membres ayant donné procuration :

Mr MOURER Jonathan à Mr SCHORUNG

Mr WURTZ Laurent à Mme HOELLINGER

Date de convocation : 18/06/2020

Secrétaire de séance : Mme HAFFNER

Ordre du Jour

- 1 COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2019
- 2 AFFECTATION DE RESULTAT
- 3 TAXES LOCALES
- 4 BUDGET PRIMITIF 2020
- 5 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- 6 PERSONNEL – PRIME EXCEPTIONNELLE COVID
- 7 BUREAU DE POSTE
- 8 DECLARATIONS D’INTENTION D’ALIENER – information
- 9 DIVERS ET COMMUNICATIONS

Avant de démarrer la réunion, Mr le Maire présente Mme DORCKEL-ALTMAYER, conseillère aux décideurs locaux, nouveau métier issu de la réorganisation du réseau de la Direction Général des Finances Publiques (DGFIP).

Experte, son activité est dédiée aux missions d’appui et de conseil individualisé en matière financière, comptable et fiscale.

Elle nous a assisté pour la préparation du budget.

Approbation du compte rendu de la séance du 25 mai 2020

Compte rendu approuvé à l’unanimité - signature du registre

DCM 1

COMPTABILITE M 14
COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2019

Le conseil municipal, approuve, **à l'unanimité**,
 (ne participe pas au vote Mr MEYER Gaston, ancien maire)

- le compte administratif présenté par Mr SCHORUNG Eric, 1^{er} adjoint

Et **à l'unanimité**

- le compte de gestion du Trésorier

Qui s'établit en dépenses et en recettes comme suit en €

Dépenses de fonctionnement	1 930 061.40
Recettes de fonctionnement	2 724 053.27
Excédent	793 991.87
Dépenses d'investissement	2 089 743.54
Recettes d'investissement	1 483 129.46
Déficit	- 606 614.08

DCM 2

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2019

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 313 577.81 €		- 606 614.08 €	2 067 631.83 € 428 208.00 €	-1 639 423.83 €	-2 559 615.72 €
FONCT	1 131 859.60 €	399 116.85 €	793 991.87 €			1 526 734.62 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**
Décide d'affecter le résultat comme suit

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12//2019	1 526 734.62 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	1 526 734.62 €
Total affecté au c/1068 :	1 526 734.62 €

DCM 3

VOTE DES TAUX DES TAXES POUR 2020

Sur proposition de la commission des finances, et présentation par Mr SCHORUNG Eric, 1^{er} Adjoint

Le conseil municipal, **à l'unanimité,**

fixe les taux suivants :

<i>TAUX pour l'année 2020</i>			
Taxes	<i>Base d'imposition</i>	Taux	Produit correspondant
Taxe d'habitation	2 665 000		3 24 064
Taxe foncière bâti	15 741 000	11.86	1 866 883
Taxe foncière non bâti	60 800	44.37	26 977
<i>TOTAL</i>			2 217 924

Nota : aucun taux n'est voté pour la taxe d'habitation (gel des taux à compter de 2020)
Le produit inscrit dans le tableau ci-dessus est à titre informatif

Arrivée de Mme GADLER Sandrine, conseillère municipale à 19 h 50

DCM 4

COMPTABILITE M 14
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal,

sur proposition de la commission des finances, et présentation par Mr SCHORUNG Eric,
1^{er} Adjoint

vote **à l'unanimité**,

le budget primitif M 14 – Année 2020 – qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme
suit :

Dépenses d'investissement	3 967 024.00
Recettes d'investissement	3 967 024.00
Dépenses de fonctionnement	2 900 817.00
Recettes de fonctionnement	2 900 817.00

DCM 5

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
ANNUELLES ET EXCEPTIONNELLES
année 2020

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission des finances, vote **à l'unanimité**, (Mr MULLER Daniel, Maire n'a pas
participé au vote pour le club de pétanque étant président), les subventions suivantes :

• **SUBVENTIONS versées ANNUELLEMENT**

Aux ASSOCIATIONS COMMUNALES 2020		Montant en €
FC Hambach		3600
FCH Section vétérans		235
US ROTH		950
Club de basket		2 650
Club de pétanque- la Boule Hambachoise		1 870
Tennis club de Hambach-Roth		1 870
Club de gym de Hambach		235
Club de gym de Roth		235
Le Corps et l'Esprit (CHI GONG)		235
Amicale des Sapeurs-Pompiers		2 800

MAIRIE DE HAMBACH

C Ten'Dance		1 870
A Tout Danse		235
Chorale "Vocal 'Avenue"		235
Chorale "Le Chœur Allegria"		235
Club de scrabble		235
CLAR (Club de loisirs & de l'amitié)		235
Arboriculteurs de Hambach		235
Arboriculteurs de Roth		235
Aviculteurs		235
Amicale Voitures anciennes		235
Société de secours minière		235
UNIAT		235
Anciens combattants		235
Chorale de Hambach		235
Chorale de Roth		235
Club informatique		235
Association Généalogique		235
Bibliothèque municipale		1 300
NPPR		235
Et pourquoi pas		235
O Fête		235
AEDDS – Enseignement, développement secourisme		235
Aux ASSOCIATIONS EXTERIEURES		
Amicale des secrétaires de mairie		100
Musique de Sarreguemines prestation du 11 novembre		550
Aux ECOLES COMMUNALES		
CREDIT PAR CLASSE DE 235 € Soit (situation au 1 ^{er} janvier 2020)		
pour l'Ecole primaire de Roth (3 classes) dont 1 de maternelle		705
pour l'Ecole maternelle de Hambach (3 classes)		705
pour l'Ecole primaire de Hambach (6 classes)		1410
DOTATION par ELEVES (versée à la rentrée scolaire)		47
Aux ETABLISSEMENTS EXTERIEURS		
USEP (Union Sportive de l'Enseignement du 1 ^{er} degré)		100

• **AUTRES SUBVENTIONS et PARTICIPATIONS EXCEPTIONNELLES**

Enfant participant à un centre aéré (uniquement pour les enfants inscrits au centre de Hambach ou au cas où le centre de Hambach est complet) ou participant à une colonie de vacances jusqu'à 11 ans révolus.		25 € semaine 5 € jour
Subvention unique et forfaitaire pour les enfants scolarisés en dehors de la commune, participant à une classe verte, de mer, de découverte ou autre séjour scolaire. (versée sur demande et justificatif)		2 jours : 20 3 jours : 30 4 jours : 40 5 jours et plus : 50
Cadeau de naissance par enfant		50
Enfant et jeune adulte handicapé		200

DCM 6

PERSONNEL

PRIME EXCEPTIONNELLE « ETAT D'URGENCE COVID-19 »

Le Maire rappelle à l'assemblée :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 20 ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 88 ;

VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment l'article 4 ;

VU la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 et notamment l'article 11 ;

VU le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Considérant la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle aux agents ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics ;

Considérant que la prime exceptionnelle n'est pas reconductible ;

Le Maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer la prime exceptionnelle « Etat d'urgence covid-19 » et d'en déterminer les critères d'attribution.

Le montant de la prime exceptionnelle est fixé en raison de la mobilisation des agents pendant le confinement à 100 € au maximum par bénéficiaire.

Après en avoir délibéré,

L'assemblée délibérante, **à l'unanimité**, DECIDE

- D'instaurer la prime exceptionnelle « Etat d'urgence covid-19 » selon les modalités définies ci-dessus.
- D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel les bénéficiaires, le montant alloué et les modalités de versement dans le respect des principes définis ci-dessus.
- De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité.

DCM 7

BUREAU DE POSTE

Information pour décision à prendre lors du prochain conseil municipal

Mr le Maire donne les explications nécessaires à la réflexion.

Des représentantes de la Poste l'ont rencontré afin de lui présenter le diagnostic sur le fonctionnement du bureau de poste de Hambach.

Par devoir de service public, le bureau est ouvert 12 h par semaine soit mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9 à 12 h.

Or, la fréquentation très faible ne justifie plus son maintien.

Contact aurait été pris par ces services avec des commerçants pour leur proposer cette activité.

Depuis quelques années déjà la Municipalité est sollicitée pour avis soit

- Pour une agence postale communale – (en 2010 lors du projet de construction de la nouvelle mairie, proposition leur avait été faite pour créer des bureaux supplémentaires – pas eu de suite)
- Ou encore pour un relais poste chez un commerçant, ou même à la Maison de retraite

Mr le Maire a contacté les commerçants susceptibles d'être intéressés qui pour l'un ayant déjà une exclusivité pour remise de colis, doit voir s'il peut l'exercer.

Toujours est-il essentiel de garder la poste dans notre commune.

Aussi, le conseil municipal délibèrera, lors d'une prochaine réunion.

Toutes les délibérations ont été transmises à la Préfecture par dématérialisation

8 DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER – information

VENTE DE MAISON, IMMEUBLES ET APPARTEMENTS		
75 rue Principale Maison	Mr LEONARDI David Mme LEONARDI Anne	Mme MELCHIOR Morgane Mr FUHRMANN Cédric
1A rue de l'Abbé Knoepfler	Mr TOUSCH Cédric Mme MOURER Anne-Sophie	SCI LA TOUSCH IMMOBILIERE
9 rue Principale	Mr POST Joseph	Mme SCHMITT Annette
137 rue du Cimetière Maison	Mr et Mme HAFFNER Jean Marc	Mr LUDWIG Sébastien
147 rue du Cimetière Maison	Mr et Mme HAFFNER Jean Marc	Mme THOMAS Maude
VENTE TERRAINS		
rue de la paix Maison	THERY Julien	SCHREIBER Stéphane KREMER Jessica
Zone Europôle 2 section 47 n°118	Mme MEYER Pierrette	SEBL
Zone Europôle 2 section 47 n° 152 et 153	Mr LARBALETRIER Gabriel Mme LARBALETRIER Marie Renée Mme LAMPERT Marthe Mr LARBALETRIER Raymond Mr LARBALETRIER Patrice	SEBL
Zone Europôle 1 section 52 n° 400-402- 403-407-409-410	CASC	IMMOBILIERE CLEMENCEAU

9 INFORMATIONS

Ligne de Trésorerie

Une convention de ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € a été souscrite auprès du crédit agricole au taux d'intérêt initial de 0.6300 %, qui va permettre de régler les factures pour le chantier du périscolaire en attendant le versement des subventions (régées au vu des factures payées et acquittées par le trésorier) accordées par divers organismes et le versement du FCTVA.

Demandes de la liste des élus au conseil municipal

Préfecture – Gendarmerie – Conseil départemental – régional – élus sénateurs, députés ... sollicitent la Mairie pour avoir la liste des membres.

Mr le Maire, dans le cadre du RGPD a tenu à en informer les édiles.

MAIRIE DE HAMBACH

Fin de la réunion : 20 h 30